

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

Du 4 BRUMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Mardi 25 OCTOBRE 1796, vieux style.)

DIGERE VERUM QUID VETAT?

Manifeste du pape pour inviter tous ses sujets à s'armer contre les français. — Nouvelle officielle de la mort du roi de Sardaigne. — Lettre du nouveau roi au directoire. — Réponse du directoire à cette lettre. — Évacuation de l'isle de Corse par les anglais. — Résolution qui défend l'importation des marchandises anglaises.

Mandat 4 3
A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42. Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

NOUVELLES DIVERSES. ITALIE.

Rome, 1^{er} octobre.

Le pape vient d'adresser à tous les princes catholiques, un manifeste dans lequel, après leur avoir rendu compte de toutes les négociations qui ont eu lieu entre lui et la république française, il les exhorte à se coaliser pour la défense de la religion.

Il en a fait publier un autre dans tout l'état ecclésiastique, où après avoir également donné connoissance à ses sujets des négociations, il leur déclare qu'il vient de prendre la résolution de suspendre l'exécution des conditions de l'armistice.

Voici comment le second manifeste est terminé : « Les intentions pacifiques du Saint-Père l'éloignent tellement de toutes hostilités, qu'au prix même des plus douloureux sacrifices, il travaillera sans cesse, comme il l'a toujours fait, à conserver la tranquillité à ses bien-aimés ; mais si les français ne se montrent pas dans les mêmes intentions, il prétend bien ne pas laisser ses états sans défense et exposés à une invasion.

En conséquence sa sainteté est déterminée à opposer une vigoureuse résistance à tout corps de troupes françaises qui tenteroit d'entamer ses frontières. Elle ne doute pas que ses sujets, unis par leur zèle pour la religion catholique, et tout à la fois par leur intérêt, par le désir de sauver leurs personnes, leur famille et leurs propriétés, ne soient disposés à réunir leurs efforts pour la défense commune, et à repousser courageusement ceux qui viendroient, par une attaque, attenter à leur sûreté, à leur repos.

A cet effet, sa sainteté recommande à tous les évêques, à tous les curés, à tous les magistrats, à tous les officiers de leur ressort respectif, à prendre les armes et de les appeler à la défense de leur pays, par le son du tocsin.

Le Saint-Père, à cet égard, se repose avec confiance sur la piété et l'amour de ses sujets ; quant à lui, il continuera d'adresser les prières les plus ferventes au tout-puissant, afin qu'il daigne protéger et sa sainte religion, et la juste cause de ses fidèles serviteurs.

Par suite de ce manifeste, et par conséquent de la résolution de suspendre l'exécution des conditions de l'armistice, la secrétairerie d'état a donné des ordres, non-seulement pour faire rétrograder le demi million et le bétail qu'on venoit de faire partir comme à compte du quatrième million qui devoit se payer à cette époque, mais encore pour faire remettre à leur place toutes les statues choisies par les commissaires français, et à l'encassement desquelles on étoit occupé. Le demi-million étoit parvenu jusqu'à Remini, et le bétail jusqu'à Civita-Castellona.

Samedi soir, en conséquence, des nouvelles apportées le matin par une estafette de Civita-Vecchia, on a expédié pour cette ville quatre détachemens d'infanterie commandés par le général Gandini et par quatre officiers de l'état-major, huit pièces de campagne, des artilleurs, quelque corps de cavalerie, des caissons, des munitions, et autres attirails de guerre. Un autre corps d'infanterie est parti d'ici mercredi, se dirigeant par le comté de Farnèse, et trainant à sa suite ses munitions.

On recrute ici avec beaucoup d'activité, ainsi que dans d'autres villes de l'état ecclésiastique.

Le marquis del Vasto vient d'arriver en cette capitale avec le titre de ministre plénipotentiaire de sa majesté le roi de Naples. Sa mission est de traiter avec notre souverain de diverses affaires. Il a aussi des pouvoirs pour déployer ici, en cas de besoin, la qualité d'ambassadeur-extraordinaire. Déjà il a eu deux longues audiences de sa sainteté, à la suite desquelles il a expédié deux courriers à sa cour.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 3 brumaire.

Un courrier arrivé de Turin à l'ambassadeur d'Espagne, a apporté la nouvelle de la mort du roi de Sardaigne. Victor-Amédée-Marie de Savoie étoit né le 26 juin 1726, et étoit monté sur le trône le 20 février 1776. Il avoit épousé en 1750 Marie-Antoinette-Ferdinando

1796
l'Espagne, morte en 1785. Le prince de Piémont qui lui succède, est né le 21 mai 1751. Voici les pièces officielles publiées par le gouvernement sur cet événement.

Charles-Emmanuel, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, etc.; à la république française, et en son nom, aux citoyens qui composent son directoire exécutif. Grands et chers amis, nous avons à vous faire part de la perte douloureuse que nous venons de faire du roi, mon seigneur et père, qu'il a plu à Dieu d'appeler à sa gloire, ce matin; nous nous empressons de remplir, auprès de vous, ce triste office, tant dans l'espoir que vous voudrez bien nous donner quelque témoignage de la sensibilité avec laquelle vous apprendrez un événement qui nous cause une si juste affliction, que pour vous masquer notre vif désir d'entretenir et de cimenter la bonne harmonie heureusement établie entre les deux états. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, grands et chers amis, en sa sainte et digne garde. A Moncalier, le 16 octobre de l'an 1796. Votre bon ami, Signé C. EMMANUEL.

Plus bas, Signé DAMIAU.

Le directoire exécutif, à sa majesté le roi de Sardaigne. Grand et cher ami de la république française, le directoire exécutif partage sincèrement la juste affliction que cause à votre majesté la perte du roi son père. Il a vu, d'une autre part, avec beaucoup de satisfaction, l'assurance que vous lui donnez du désir d'entretenir et de cimenter la bonne harmonie qui se trouve heureusement rétablie entre les deux états. Le gouvernement français, de son côté, attachera beaucoup d'intérêt à la maintenir et à vous prouver, dans toute occasion, la sincérité de ses sentimens affectueux. A Paris, le 2 brumaire, an V de la république française, une et indivisible, votre amie.

Le directoire exécutif,

Signé L. M. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX, président.

VARIÉTÉS.

Tandis que Louvet veut nous persuader que nous ne sommes pas encore mûrs pour une constitution, le sénat de Bologne en improvise une qui va être mise en activité sous les auspices des commissaires Garrau et Salicetti. Il semble que nous portions aux autres peuples de la *graine de constitution* qui lève avec une prodigieuse vitesse. Si les efforts de quelques factieux qui veulent détruire ou suspendre notre constitution venoient malheureusement à réussir, il seroit presque aussi plaisant que triste de voir la nation française, qui donne des constitutions aux autres, en manquer elle-même. Cette croisade *constitutionnelle* vaut-elle mieux qu'une croisade *jacobine*? C'est une question qui semblera peut-être scandaleuse, et qu'il est néanmoins nécessaire d'examiner. N'est-il pas à craindre, en effet, qu'à l'inverse de la nation française, qui n'a eu une constitution qu'après avoir eu des jacobins, les autres nations ne voient venir les jacobins à la suite de leurs constitutions? Elles ont nécessairement dans leur sein des hommes qui ne doivent pas voir avec plaisir un système de gouvernement et d'ordre s'établir sur le champ, et qui voudroient goûter un peu de l'anarchie. Ces hommes profiteront des moindres mouvemens, qui pourront encore avoir lieu en France, pour jeter le trouble dans leur patrie, ren-

verser des constitutions nouvelles et encore mal enracinées, et donner dans ces contrées les mêmes spectacles de rapine, de brigandage et de meurtre, dont le souvenir nous consterne; mais, outre ces projets du crime qui ne regarde les révolutions que comme des occasions favorables à tous les excès, l'esprit de liberté et d'indépendance est naturellement ennemi du repos et de la tranquillité: nous ne devons pas juger des dispositions des peuples chez qui nous portons la révolution, par celles où nous sommes à présent. Après tant d'orages, nous regardons la constitution comme un port ou du moins comme une baie où il nous est permis de respirer un moment, et ce besoin de repos est un des gages les moins équivoques de notre respect pour elle; mais ceux qui n'ont point été fatigués par les mêmes tempêtes, et qui, paisiblement et sans secousse, passent de leur ancien état à un nouveau régime, ne se croiront libres que lorsqu'ils auront fait, par la licence, l'essai de leur liberté. Pour s'assurer de leur indépendance, ils rompront le joug des loix, dont ils n'auront pas, comme nous, senti la nécessité.

Le sentiment de la véritable liberté, qui n'est autre chose que l'obéissance et la soumission à des loix équitables, est trop paisible pour satisfaire des âmes que le premier vertige de l'indépendance trouble, saisit, entraîne; il leur faut d'autres preuves de leur liberté, et elles courent les chercher dans tous les excès de la licence.

C'est ainsi que nous nous flattons vainement de porter chez les autres peuples, avec les principes de notre révolution, l'amour de l'ordre, du repos et des loix que huit années de troubles continuels nous ont à peine inspiré. Nos intentions peuvent être louables; mais, de fait, c'est le *jacobinisme* que nous jettons dans leur sein; et la révolution, qui commence dans le reste de l'Europe, quoiqu'opérée sous de meilleurs auspices, ne diffère pas beaucoup de celle que les Chaumette et les Cloutz vouloient y faire; heureux si les troubles qui y suivront ne réagissent pas sur nous, et ne causent pas en France de nouvelles convulsions et de nouveaux déchiremens!

A leur tour peut-être les autres peuples voudront nous faire adopter leurs constitutions; les jacobins étrangers voudront venger la mémoire des jacobins français; et le *jacobinisme*, après avoir passé de la France dans les autres pays de l'Europe; pourra bien repasser plus furieux et plus sanguinaire des autres pays en France.

On oublie aisément les leçons du passé; la France lasse de son propre repos, l'accueillera peut-être avec plus de faveur et d'empressement que les circonstances actuelles ne permettent de le penser; et c'est dans ce cercle d'horreurs révolutionnaires, d'exemples affreux donnés et reçus que tourneront peut-être de longs siècles jusqu'à ce période où, toutes les idées du juste et de l'injuste étant détruites en Europe, ses infortunés habitans fuiront son territoire ensanglanté, et iront chercher sous d'autres soleils les traces de la justice exilée de leur patrie.

Ce sont-là sans doute de lugubres prophéties dont une providence amie des hommes empêchera, nous l'espérons le déplorable accomplissement. Toute la politique des cabinets, cette politique incertaine et flottante, qu'

semble de d...
vaine ront
pose une dig
app à ces no
de renferme
France, si m
sans porter h
rent pas fai
contre l'inse
révolutionna
tems même c
municipalis
toutes les pu
solides et im
avons autant
tenant de la
de la liberté
plus séduisa
gouverneme
dans la réa
qui le rend

Les num
Richer-Sér
qu'ils sont
éloge que n

Le rédac
par sa mod
pour avoir t
Abelin; cet
donner un
sur la selet
et à l'exéc
liberté et u
pendues pa
cachots.

Les autri
grains et d
provisionne
ou ils les v
pauvrir leu
un pays rui
s'ils veulen
de s'indemn
guerre. Ils
brestein, p
quelles sen
que ces lieu
les républic
mais une pa
mant l'autr

J'ai bien
de Brè dire
d'éligibilité
le peuple, j
gées par un
tion du peu
même princi
base de leur

semble dédaigner les maximes usuelles de la morale, se vainement contre ce déluge de maux, si le ciel ne lui oppose une digue ; mais il seroit moins permis de se livrer à ces noires conjectures, si nous avions eu la sagesse de renfermer notre révolution dans les bornes de la France, si nous nous étions contentés de nous défendre, sans porter hors de chez nous des principes qui jusqu'ici n'ont pas fait notre bonheur. Mille voix se sont élevées contre l'insensé projet, formé par les plus odieux de nos révolutionnaires, de *municipaliser l'Europe*, et dans les tems même où nous paroissions revenus à la sagesse, nous *municipalisons* sous une autre forme ; nous fournissons à toutes les puissances de l'Europe des motifs également solides et impérieux de nous refuser cette paix dont nous avons autant besoin qu'elles-mêmes ; nous parlons maintenant de la sagesse, comme nous avons long-tems parlé de la liberté, sans la connoître ; notre folie n'en est que plus séduisante, présentée sous ces dehors d'ordre, de gouvernement et de philosophie ; et nous n'avons fait dans la réalité, que prêter au jacobinisme un masque qui le rend moins hideux et qu'il ne tardera pas à jeter.

Les numéros 23 et 24 de l'Accusateur Public par Richer-Sérisi, paroissent depuis quelques jours : dire qu'ils sont dignes de leur auteur, c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire.

Le rédacteur de l'Éclair, journal recommandable par sa modération, vient d'être mis en arrestation, pour avoir témoigné sa vive et juste indignation contre Abelin ; cet incident est fâcheux pour celui-ci ; il va donner un nouvel éclat à son affaire ; il va le remettre sur la selette. Si tous ceux qui l'ont voué à l'infamie et à l'exécration publique doivent être incarcérés, la liberté et même l'existence des journaux vont être suspendues par le fait, les journalistes vont peupler les cachots.

Les autrichiens nous enlèvent dans le Palatinat des grains et des fourrages ; leur projet, dit-on, est d'approvisionner en toute hâte Mayence et Ereimbreistein où ils les voient. Eh ! non, leur projet est d'appauvrir leurs ennemis, de les empêcher d'exister dans un pays ruiné, ou de les forcer d'y apporter des vivres, s'ils veulent y revenir et y subsister. Leur projet est de s'indemniser à nos dépens des frais énormes de la guerre. Ils voient ces objets à Mayenne et à Ereimbreistein, parce que ces places sont fortes et parce qu'elles sont voisines. Ils les y mettent en dépôt parce que ces lieux leur paroissent sûrs. Il ne faut pas traiter les républicains comme des esclaves à qui l'on ne dit jamais une partie de la vérité qu'en altérant ou supprimant l'autre.

J'ai bien ri, je le confesse, lorsque j'ai entendu Jean de Bry dire que la convention avoit pu à des conditions d'éligibilité, établies par une constitution acceptée par le peuple, joindre des conditions d'*admissibilité*, exigées par une loi postérieure, non soumise à l'acceptation du peuple. Riou et Treillard ont professé le même principe. C'est le fond de leur doctrine, et la base de leur rapport.

C'est vraiment une plaisante invention que celle de ces conditions d'admissibilité : quelle profondeur de génie dans cette conception ! Vous serez éligible, mais non pas admissible. Quel mépris on doit avoir pour un peuple à qui on peut espérer de faire admettre une telle contradiction. Et combien il en mériteroit le peuple qui pourroit se payer de raisons aussi absurdes !

L'assassin de Hoche, dit une lettre de Rennes citée dans le Rédacteur, a reçu six francs à compte sur 50 louis qui devoient lui être comptés *après coup*. Un à-compte de 6 livs sur deux cents ! 6 francs pour tuer un général, dans une grande ville, à 9 heures du soir, en pleine rue, au milieu de son cortège !

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 3.

Sur le rapport de la commission des dépenses, le conseil met à la disposition des commissaires de la trésorerie, la somme de 360 mille l. en numéraire effectif.

Eudes, par motion d'ordre, rappelle que les propriétaires de maisons garnies ont adressé au conseil une pétition tendante à ce qu'ils soient exemptés de payer le droit de patentes : Cette pétition lui paroit juste, car si l'exemption n'est pas accordée, il arrivera que ces citoyens pour des appartemens qui souvent restent inoccupés, payeront plus que les plus forts banquiers, et il demande que demain la commission fasse un rapport sur cet objet. Adopté.

Le président fait donner lecture d'un message du directoire ainsi conçu : La Corse est enfin délivrée des anglais. (On applaudit). Le président rappelle que la constitution défend toute marque d'approbation ni d'improbation. Elliot vient de l'évacuer et de faire embarquer les troupes à ses ordres. Les républicains qui se sont précipités dans l'isle, n'y ont trouvé aucun obstacle. Déjà des députés de Bastia et de plusieurs autres communes sont arrivés à Livourne, pour prêter le serment de fidélité à la république. (Bravo.) Un de ces députés s'est aussi-tôt rendu en Corse pour y soumettre la constitution à l'acceptation du peuple. (Bravo.)

Le conseil ordonne l'impression de ce message.

Lecoite : Il faut que cette séance soit marquée par deux coups funestes à l'Angleterre, et je demande que le projet qui tend à prohiber l'entrée et l'usage des marchandises anglaises en France, soit de suite mis à la discussion.

Blutel, rapporteur, obtient en conséquence la parole :

Est-il de la politique du gouvernement français, dit-il, d'interdire l'entrée et le débit des objets manufacturés en Angleterre ?

Est-il de l'intérêt national de prononcer cette prohibition ?

Tels sont les deux points généraux qui ont fixé l'attention de votre commission, et d'après l'examen desquels elle a voté unanimement pour l'affirmative.

Quelques détails sur les circonstances actuelles feront connoître au conseil les motifs qui ont fixé l'opinion de la commission.

L'Angleterre, comme tous les autres états essentiellement commerçans, a moins de soldats qui combattent,

que d'ouvriers qui travaillent : ses moyens de défense ne sont pas dans ses camps , mais dans ses ateliers : la nature de sa constitution , l'état de sa population , l'intérêt de son commerce , tout porte son gouvernement à préférer de payer des subsides aux puissances du continent , ou à souder des armées qu'il achète , et que l'avantage de sa position tient éloignées de son territoire.

Ce système nécessite des dépenses extérieures considérables.

Son numéraire circulant seroit insuffisant pour y pourvoir , puisque les plus fortes évaluations le portent à peine à sept cents millions.

Ce n'est qu'au moyen du commerce que le ministère anglais est parvenu jusqu'ici à soutenir ses dépenses.

A-t-il des paiemens à faire en Allemagne ? il s'adresse à des négocians qui se chargent de les effectuer.

Ces négocians expédient des marchandises d'un transport facile , et , par les divers mouvemens du commerce et du change , ils parviennent à procurer au gouvernement l'argent ou les traites nécessaires à l'acquit de ses engagements.

Telle est la cause de cette circulation rapide qu'on a toujours remarquée dans les pays occupés par les armées de l'Angleterre ou de ses alliés : telle et aussi la raison pour laquelle cette nation attache tant d'importance au commerce , qui fait sa force et constitue sa puissance.

Pour un gouvernement qui évalue les hommes en schelins , une défaite n'est qu'une mauvaise opération de finances qu'il répare aisément. Le coup le plus sensible qu'on puisse lui porter , n'est point de battre ses armées , mais de détruire son commerce et d'attaquer son industrie.

C'est donc contre le commerce anglais que vous devez plus particulièrement diriger les coups que la résistance opiniâtre de son gouvernement vous forceroit à lui porter.

Un de nos collègues l'a dit avant moi à cette tribune : et votre commission croit qu'on ne peut trop le répéter , *la paix est entre les mains de l'Angleterre*. Mais si malgré les cris de l'humanité éplorée , si sans égard pour le vœu bien prononcé de sa nation , si contre l'intérêt général des peuples de l'Europe , le gouvernement anglais veut la guerre , unissons la politique à la force pour rendre vains ses efforts. Tandis que nos armées victorieuses repousseront les phalanges qu'il souloit , desséchons sous ses pas les canaux qui lui fournissent les moyens de prolonger la guerre.

L'Angleterre éprouve en ce moment un engorgement d'objets manufacturés ; elle en a rempli les états du Nord. Ses vaisseaux , repoussés de la majeure partie des ports de l'Europe , accroissent son embarras. Une mesure politique sembloit lui promettre un moyen d'écoulement par la république batave , mais ce gouvernement , aussi fidèle allié de la république française , que fortement attaché à la cause sacrée qu'il défend , a suspendu dans son cours , et fait remonter vers sa source , ce torrent dévastateur qui devoit inonder ses états : ses ennemis sont ainsi tombés dans le précipice qu'ils vouloient creuser sous ses pas.

DE L'IMPRIMERIE DE LENORMANT , rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois. (J. H. Alexandre P. I.)

(4)

Il ne reste plus au ministre anglais , pour se procurer des especes métalliques , dont il ressent une pénurie réelle , que l'espoir d'introduire dans la république française , ses produits industriels. C'est avec l'or français repompé par les emprunts du ministre , que ce dernier se flatte d'acquitter ses énormes subsides , et d'alimenter ainsi la guerre injuste qu'il vous fait.

Et telle est la spéculation machiavélique du commerce de l'Angleterre , qu'il forme des associations à perte , pour verser à vil prix dans la France des objets manufacturés , à l'effet de paralyser et d'aneantir vos fabriques et votre industrie.

Votre commission , par une communication officielle avec le directoire , s'est procuré la preuve littérale des faits qu'elle avance. J'ai sous les yeux les originaux qui les constatent.

Sans craindre la guerre , nous désirons tous la paix ! Un des plus sûrs moyens d'y contraindre l'Angleterre est de repousser avec constance tous les objets de son industrie.

Biutel donne alors lecture du projet de résolution : le premier article portant défense d'introduire et de vendre en France des marchandises anglaises excite des réclamations.

Bourdon demande quel sera dans ce cas le sort des négocians auxquels le gouvernement a vendu les prises faites sur les anglais ? Ne leur aura-t-il vendu ces marchandises que pour les laisser périr dans leurs mains après en avoir obtenu le paiement ? Tel seroit cependant l'effet de la prohibition de la vente ; ou pour empêcher cette injustice , il faut que le gouvernement reprenne ces marchandises au prix qu'il les a vendues.

Boissy-d'Anglas attaque ensuite la défense d'importation , comme contraire aux intérêts de nos armateurs. L'Angleterre infeste les mers de ses corsaires ; qui les empêchera donc d'y dominer impunément ? Les nôtres iront-ils les combattre , s'ils n'y sont plus poussés par aucun intérêt , et s'ils ne peuvent se réfugier dans nos ports avec les prises qu'ils auront faites ?

Fermont appuie ces observations : Il croit que le projet a été dicté par un motif louable , celui d'assurer une préférence exclusive aux produits de notre industrie ; mais il craint qu'en voulant éviter un mal , on ne tombe dans un autre. Ce sont nos corsaires , dit-il , qui portent l'atteinte la plus sensible au commerce anglais : en 93 , lorsque je passai à Port-Malo , j'y ai vu pour 13 millions de prises anglaises ; mais ces marchandises lorsqu'elles sont dans nos ports , ne sont plus une propriété ennemie , c'est une propriété française qui donne à nos armateurs les moyens de multiplier leurs armemens.

Fermod est d'ailleurs effrayé de l'abus des visites domiciliaires qui suivant le projet , on seroit autorisé à faire dans les maisons suspectées de renfermer des marchandises anglaises , et il conclut à ce qu'en prononçant la défense de l'introduction , on renvoie à l'examen de la commission les dispositions qui ont été proposées.

Cette proposition est mise aux voix , et adoptée.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution relative aux pièces de 5 centimes , d'une et de 2 déc.

OU
Da

Nouvelles de
sur la con
criptions

Mandat

On s'abo
rue des Prê
Le prix e
6 , et 36 po

NOU

Londres
encore ici ;
départ ; ses
d'affaires et
un vaisseau
de guerre ,

On a
rencontré à
Surinam et
brick. Le g
voient av-c

En vertu
du 12 de ce
navires gé
Bretagne.

D'autres
mis à Terre
semens de
bâtimens v

Thomas
université d
losophique

REPU

Buonapar

Vous t
lettre que